

Le huit juillet 2021 à 18h45, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique en mairie de Plémet, sous la présidence de Mme Chantal NÉVO, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents :

Mme NEVO Chantal, M. PIGNARD Didier, M. RAULT Patrick, Mme POINEUF Elisabeth, M. FERNANDEZ Ronan, Mme BOUTBIEN Elodie, M. BLOUIN Pierre-Yves, Mme BEUREL Delphine, BOUTRON Romain, Mme DUBOIS Amandine, M. BOUDARD Bernard, Mme BREUVART Sandrine, M. RAULT Patrice, Mme THÉBAULT Pascale, M. JOSSE Guénaël, Mme CHAUVEL Isabelle, M. ROUAULT Sébastien, M. LE TÉNO Anthony, Mme SAVENAY Brigitte, M. LE MÉE Jacques, M. ROCABOY Michel, Mme JOUET Chrystelle, M. LE MAITRE François, Mme JOSSÉ-SORGNARD Aurélie, M. PERROQUIN Jérôme, Mme SOULABAILLE Anne-Marie, M. MONTEIL Guy

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Mme BRICHORY Annick pouvoir à Mme SAVENAY Brigitte, Mme BASSET Sandrine pouvoir à M. MONTEIL Guy

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :

Secrétaire de Séance :

M. FERNANDEZ Ronan

L'ordre du jour complémentaire est accepté à l'unanimité des présents à savoir :

- Pass-Asso : attribution et versement de subventions aux associations

Décisions du Maire

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU PRESBYTERE DE PLEMET – AVENANT N° 1 AU LOT N° 2 GROS – ŒUVRE - DÉMOLITION

Considérant l'attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecte Isabelle LE HO,
Considérant la décision du Maire en date du 18 Décembre 2020 par laquelle les travaux définis en 10 lots sont attribués aux entreprises pour cette opération hors lots n° 4 et 10,
Considérant l'attribution du lot n°2 « Gros – Œuvre – Démolition » à l'entreprise SARL LE BRIX pour un montant de travaux arrêté à 106.423,40 € HT,
Considérant l'état d'avancement des travaux,
Considérant la nécessité de mettre en place des fourreaux supplémentaires, en l'occurrence PTT et EDF,
Considérant la nécessité de renforcer la dalle par rapport à la charpente et par rapport à l'escalier béton,
Considérant la plus – value engendrée par ces travaux supplémentaires d'un montant de 2.879,38 € Hors Taxes,

Le Maire a décidé

ARTICLE 1 – D'accepter l'avenant n° 1 au lot n° 2 du marché de travaux de réhabilitation du Presbytère de Plémet.

ARTICLE 2 – De passer avec l'entreprise attributaire du lot n° 2 – SARL LE BRIX- l'avenant n° 1 correspondant à une plus – value de 2.879,38 € HT soit 3.455,26 € TTC.

ARTICLE 3 – Le montant total des travaux après l'adoption de l'avenant n° 1 pour le lot n° 2 s'élève à 109.302,78 € HT.

ARTICLE 4 – De signer avec la SARL LE BRIX l'avenant n° 1 au marché de travaux ainsi que toutes les pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

ARTICLE 5 – De dire que la dépense liée aux travaux sera prélevée sur les crédits affectés à l'opération n° 243« Presbytère » au compte 2313 du Budget de la Commune.

ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES DES TRAVAUX DIVERS DE FAUCHAGE DES VOIES ET CHEMINS COMMUNAUX ET ELAGAGE PONCTUEL- EXERCICE 2021

Considérant la consultation pour les travaux divers de fauchage des voies et chemins communaux et d'élagage ponctuel,
Considérant l'allotissement des travaux définis en 2 lots : n° 1 : territoire de LA FERRIERE et n° 2 territoire de PLEMET,
Considérant les propositions faites par les candidats pour l'exécution de l'opération,

Le Maire a décidé

ARTICLE 1 – De passer par un accord cadre à bons de commande selon la procédure adaptée pour les travaux divers de fauchage des voies et chemins communaux et élagage ponctuel avec les entreprises suivantes pour les lots ci – dessous :

DESIGNATION DU LOT	NOM DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	
1 : territoire de LA FERRIERE	LE JOLY Gilles	
2 : territoire de PLEMET	BEUREL TP	

ARTICLE 2 – Le montant minimum défini est de 7.000 € HT et le montant maximum de 40.000 € HT.

ARTICLE 3 – L'accord cadre à bons de commandes pour cette opération est conclu pour une année et pourra être reconduit 1 fois.

ARTICLE 4 – De signer avec les entreprises LE JOLLY GILLES et BEUREL TP les accords-cadres à bons de commandes des travaux divers de fauchage des voies et chemins communaux et élagage ponctuel respectivement pour les lots n° 1 et 2 ainsi que toutes les pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

ARTICLE 5 – De dire que la dépense relative à ces travaux sera prélevée sur les crédits affectés au budget de la Commune en section de fonctionnement à l'article 615231 « Entretien et réparation voiries ».

Délibérations du conseil municipal

3- Rapport des Commissions Intercommunales

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Il a été présenté en séance de Conseil Municipal les propositions élaborées lors de réunion de commissions intercommunales.

4- Affaires Foncières

4-1 Cession de la parcelle ZV 60 « Coëtfrot »

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire a présenté au Conseil Municipal la cession d'une parcelle communale, cadastrée 183 ZV 60, d'une superficie de 150 m², menant à la propriété de Monsieur TROTET Claude.

Un plan a été projeté en séance.

Pour cette proposition de cession, l'avis des domaines a été sollicité.

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- De valider la cession de la parcelle 183 ZV 60 d'une superficie de 150 m² au prix de 75 €
- De dire que les frais de Notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur
- De dire que les conditions de desserte et de circulation ne seront pas modifiées.
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier

Voté à l'unanimité

4-2 Cession d'une partie de la parcelle ZI 45 « La Boulaie »

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire a présenté au Conseil Municipal la demande du GAEC LA BOULAIE de faire l'acquisition d'une partie de la parcelle communale, cadastrée 183 ZI 45, d'une superficie d'environ 178 m², menant à leur élevage.

Un plan a été projeté en séance.

Pour cette proposition de cession, l'avis des domaines a été sollicité.

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- De valider la cession d'une partie de la parcelle communale 183 ZI 45 d'une superficie d'environ 178 m² au prix de 110 €
- De dire que les frais de Notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur
- De dire que les conditions de desserte et de circulation ne seront pas modifiées.
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier

Voté à l'unanimité

4-3 Cession de la parcelle ZR 137 « Le Pastoger »

Rapporteur : Mme NEVO Chantal

Mme le Maire a présenté au Conseil Municipal la demande de M. HAUSS André et de Mme KOCH Catherine de faire l'acquisition de la parcelle communale, cadastrée 183 ZR 137, d'une superficie de 140 m², menant à leur propriété.

Un plan a été projeté en séance.

Pour cette proposition de cession, l'avis des domaines a été sollicité.

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- De valider la cession de la parcelle communale 183 ZR 137 d'une superficie de 140 m² au prix de 85 €
- De dire que les frais de Notaire et de bornage seront à la charge des acquéreurs
- De dire que les conditions de desserte et de circulation ne seront pas modifiées.
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier

Voté à l'unanimité

4-4 Cession d'une partie de la voie communale n°11 menant à la parcelle ZB 113 « 51 Coëtbot »

Rapporteur : Mme NEVO Chantal

Mme le Maire a présenté au Conseil Municipal la demande de M. ALQUIER Eric et de Mme ROBERT Séverine de faire l'acquisition d'une partie de la voie communale n°11, non cadastrée, d'une superficie d'environ 101.22 m², menant à leur propriété située au « 51 Coëtbot ».

Un plan a été projeté en séance.

Pour cette proposition de cession, l'avis des domaines a été sollicité.

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- De valider la cession d'une partie de la voie communale n°11, non cadastrée, d'une superficie d'environ 101.22 m² au prix de 60 €
- De dire que les frais de Notaire et de bornage seront à la charge des acquéreurs
- De dire que les conditions de desserte et de circulation ne seront pas modifiées.
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier

Voté à l'unanimité

4-5 Cession d'une partie du chemin rural n°55

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire a présenté au Conseil Municipal la cession d'une partie du chemin rural n°55, non cadastré, d'une superficie d'environ 51.97 m², menant à la propriété de M. LECONNETABLE Serge.

Un plan a été projeté en séance.

Pour cette proposition de cession, l'avis des domaines a été sollicité.

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- De valider la cession d'une partie du chemin rural n°55, non cadastré, d'une superficie d'environ 51.97 m² au prix de 30 €
- De dire que les frais de Notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur
- De dire que les conditions de desserte et de circulation ne seront pas modifiées.
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier

Voté à l'unanimité

4-6 Cession d'une partie de l'Impasse des Meules

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire a présenté au Conseil Municipal la cession d'une partie de l'impasse des Meules, non cadastrée, d'une superficie d'environ 477 m², menant à la propriété de M. FLAGEUL Daniel.

Un plan a été projeté en séance.

Pour cette proposition de cession, l'avis des domaines a été sollicité.

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- De valider la cession d'une partie de l'Impasse des Meules, non cadastrée, d'une superficie d'environ 477 m² au prix de 750 €
- De dire que les frais de Notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur
- De dire que les conditions de desserte et de circulation ne seront pas modifiées.
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier

Voté à l'unanimité

5 – Transfert de la compétence Assainissement – Signature du procès-verbal de mise à disposition des biens

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire a rappelé aux membres de l'assemblée délibérante que lors de sa séance en date du 2 décembre 2019, le Conseil Municipal avait acté le transfert de la compétence Assainissement à LCBC à compter du 1^{er} janvier 2020. Cette décision a ainsi clôturé le budget assainissement de Plémet et a entraîné également la mise à disposition à LCBC des biens et des contrats nécessaires à l'exercice de cette compétence.

Mme le Maire a précisé que cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la Commune antérieurement compétente et l'EPCI.

Mme le Maire a sollicité le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles liés à l'exercice de la compétence assainissement collectif.

Voté à l'unanimité

6- Dépôt d'une Déclaration Préalable : Division de parcelle

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire a informé le Conseil Municipal qu'à la suite de l'acquisition des parcelles E 1683 et ZX 208 et 209 et à son passage en zone U suite à l'approbation du PLUI-H en date du 09 Mars 2021, il est possible de diviser ces parcelles en lots à construire.

Aussi, elle a sollicité l'accord des membres du Conseil Municipal pour déposer une déclaration préalable aux travaux (division foncière).

Un plan du projet de découpage et des surfaces des lots a été présenté en séance.

Voté à l'unanimité

7-Avis d'enquête publique éolien

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire a présenté au Conseil Municipal le dossier qui a été transmis par la Préfecture des Côtes d'Armor concernant le projet d'implantation et l'exploitation d'un parc éolien dit « Vallée du Larhon » comprenant trois aérogénérateurs ainsi qu'un poste de livraison sur la commune de Saint-Barnabé et un aérogénérateur sur la commune de Loudéac.

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- D'émettre un avis sur le projet de parc éolien

Voté à l'unanimité

8- Subventions Ecoles

8-1 Ecole Ste Anne - Loudéac

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire a présenté au Conseil Municipal la demande de subvention émanant de l'Ecole Ste Anne de LOUDEAC pour l'année scolaire 2020-2021.

L'école accueille actuellement 3 enfants de Plémet en classe ULIS.

Mme le Maire a proposé de verser une subvention destinée à financer le fonctionnement du dispositif ULIS.

Voté à l'unanimité

8-2 Ecole St Louis de Montfort – La Chèze

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire a fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention faite par l'Ecole St Louis de Montfort de LA CHEZE par courrier en date du 08 mars 2021.

Mme le Maire a rappelé que par délibération du 05 juin 2019 et 25 juin 2020, le Conseil Municipal avait décidé de verser une subvention de 30 € par enfant du territoire à l'école.

Mme le Maire a proposé de verser une subvention de 30 € par enfant du territoire à l'Ecole St Louis de Montfort au titre de l'année scolaire 2020 - 2021. Pour cet exercice, 17 enfants de la Commune de LA FERRIERE sont inscrits à l'école St Louis de Monfort.

Mme Delphine BEUREL ne prenant pas part au vote compte tenu qu'elle est dans le bureau de l'association de parents d'élèves de cette école.

Voté à l'unanimité

9- Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Le Conseil Municipal a été informé de la création d'un poste pour l'accueil périscolaire, sur le grade d'adjoint technique territorial (besoin aujourd'hui permanent d'où la création du poste) .

Création à compter du 1^{er} septembre 2021

Le Conseil Municipal a été informé de la création de 3 postes à durée déterminée pour l'année scolaire 2021/2022 ; grade d'adjoint technique territorial. Rémunération : IB 354 IM 332

Suite au départ en retraite d'un agent faisant fonction d'ATSEM, et à la spécificité du poste, le conseil municipal a été informé de la nécessité de créer un poste en contractuel du 30 aout 2020 au 30 aout 2021, selon l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26.01.1984. DHS 29H1/4 .

Grade d'adjoint technique territorial. Rémunération IB 354-IM332

Voté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Conseil Municipal du Jeudi 8 Juillet 2021

10 – PASS-ASSO : Attribution et Versement des subventions

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire a rappelé que lors de la séance du 10 juin 2021, le Conseil Municipal a validé la participation de la Commune au dispositif PASS ASSO mis en œuvre par la Région Bretagne et l'a autorisée à attribuer l'enveloppe allouée à la Commune.

Ci – dessous état récapitulatif des attributions :

Nom de la structure associative subventionnée	Secteur d'activité	Montant de l'aide attribuée par la Commune
Association sportive La Ferrière	Sport	310
AIPE	Autre	100
APE Collège Louis Guilloux	Autre	100
APEL	Autre	100
APE La Ferrière	Autre	100
BPAS	Autre	100
Canoé Club du Lié	Sport	1110
Club de l'amitié La Ferrière	Autre	100
Club de loisirs ainés ruraux Plémet	Autre	150
AFR Jeunesse	Jeunesse	670
FNACA La Ferrière	Autre	100
FNACA Plémet	Autre	150
Football Club Centre Bretagne	Sport	1300
Notre Dame de la Ferrière	Autre	100
Outils en mains	Jeunesse	400
Plémet Boxe	Sport	400
Société de chasse Plémet	Autre	150
Vigilante Basket Plemet	Sport	930
Vocalizon	Culture	300
Amis de Bodiffé	Culture	200
Karaté	Sport	650
Plus belle la vie	Autre	200

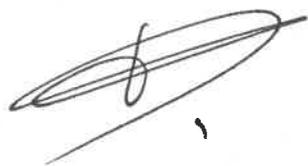
Mme Le Maire a rappelé que la subvention sera versée dans sa totalité par la Commune aux associations éligibles puis sollicitera LCBC pour le reversement à la Commune de la somme allouée.

Mme Le Maire a sollicité les membres de l'assemblée délibérante pour l'attribution et le versement des subventions aux associations présentées dans l'état récapitulatif et pour solliciter LCBC pour le reversement de l'enveloppe attribuée à la Commune.

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire déclare la séance close à 20H50

Le secrétaire de séance,
Ronan FERNANDEZ



Le Maire,
Chantal NÉVO

